



**ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT
LA FERMETURE DU PARKING
DE L'AVENUE FERNAND FOURCADE
MOTORCYCLES / CARS DAY
39/2018**

Mairie de MONTSOULT

REPUBLIQUE FRANCAISE
(Val d'Oise)

Le Maire de la Commune de Montsoul,

- **Vu** la loi modifiée n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales ;
- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-1 à L. 2213-4 ;
- **Vu** le Code de la Route, R110.1 R110.2, R411.5 R411.8 R 411.18 et R417.5 à R417.8 ;
- Considérant qu'une exposition de voitures et motos se déroulera le 23 juin 2018 sur le parking de l'avenue Fernand Fourcade de 10H30 à 17H00 ;
- Considérant qu'exceptionnellement le stationnement des véhicules autres que ceux des exposants ne peut être autorisé du vendredi 22 juin (20H00) au samedi 23 juin (20H00) inclus ;

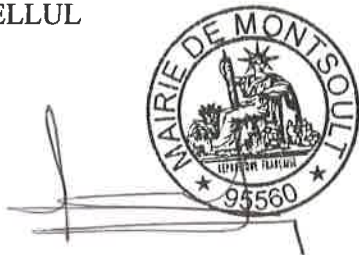
ARRÊTE :

- **Article 1^{er} :** le parking de l'avenue Fernand Fourcade est interdit à tous véhicules autres que ceux des exposants et ce du vendredi 22 juin (20H00) au samedi 23 juin (20H00) inclus.
- **Article 2 :** les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.
- **Article 3 :** **Mise en Fourrière des véhicules gênants.**
- **Article 4 :** Le présent arrêté sera obligatoirement affiché aux endroits prévus à cet effet et affiché à l'entrée du parking.
- **Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
 - Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles,
 - Brigade de Gendarmerie de Montsoul
 - Centre de Secours des Pompiers

Copie du présent arrêté sera affichée à la Porte de la Mairie.

Fait à Montsoul, le 14 juin 2018

Le Maire,
Elie MELLUL



Rendu exécutoire le 15/06/2018

Affiché le : 15/06/2018

Vu, le Maire,

Elie MELLUL